



CYBERGUN

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 596 134 €

**40, BOULEVARD HENRI SELLIER
95120 SURENES -FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**RELATIF A EXERCICE DE 21 MOIS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

RELATIF A L'EXERCICE DE 21 MOIS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Cybergun** relatifs à l'exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1.1.1 de l'annexe « Changement de la date de clôture de l'exercice de la société à la suite de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 » qui expose la durée exceptionnelle de 21 mois concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- La note 1.1.2 de l'annexe « Signature contrat ABO II & renforcement des fonds propres » décrit les impacts dans les capitaux propres de la comptabilisation de l'indemnisation « penalty cash » liée au financement obligataire ABO.
- La note 1.4 « Note de transition IFRS 16 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».
- La note 5.6 de l'annexe « résultat financier » qui décrit les impacts en compte de résultat :
 - Des « frais d'engagement » liés au contrat ABO II ;
 - des instruments financiers hybrides (contrats OCEANES);
 - de l'instrument dérivé lié au BSA E;
 - de l'abandon par certains obligataires d'une partie de leur créance dans le cadre du plan de SFA et de l'émission des bons de souscription K1, K2A et K2B.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Estimations comptables importantes

- Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur du goodwill selon les modalités décrites dans la note « Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et que les notes 3.1 « Goodwill » et 1.9 « Goodwill » des principes et méthodes comptables de l'annexe donnent une information appropriée. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Instrument financier hybride (contrats OCEANes)

La société fait appel à des contrats de financement de type OCEANes (Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes) au cours de l'exercice. Dans ce cadre la société apprécie à la clôture l'impact de la différence entre la valeur du passif financier éteint et la juste valeur des actions remises au moment de la conversion. Cette différence est comptabilisée en résultat financier comme décrit dans la note 1.14.4 « Emprunt obligataires convertibles en actions de la société ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce calcul et sa correcte retranscription dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2021

Le commissaire aux comptes

BM&A

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Eric Seyvos

Membres de la Compagnie régionale de Paris



États financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2020

40 Boulevard Henri Sellier – France
www.CYBERGUN.com

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Bilan consolidé | 1 |
| Compte de résultat consolidé..... | 3 |
| Résultat global..... | 4 |
| Tableau de variation des capitaux | 5 |
| Tableau des flux de trésorerie | 7 |
| Notes annexes | 8 |
| 1 INFORMATIONS GENERALES..... | 8 |
| 1.1 Faits marquants de l'exercice..... | 8 |
| 1.1.1 <i>Changement de la date de clôture de l'exercice de la société à la suite de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.</i> | 8 |
| 1.1.2 <i>Signature contrat ABO II & renforcement des fonds propres</i> | 8 |
| 1.1.3 <i>Arrêt de la ligne de financement ENCINA aux USA.</i> | 9 |
| 1.1.4 <i>Mise en place du plan de réorganisation de la dette financière de CYBERGUN SA.</i> | 9 |
| 1.1.5 <i>Opérations de regroupements de titres</i> | 11 |
| 1.1.6 <i>Succès du partenariat GLOCK GMBH / CYBERGUN</i> | 11 |
| 1.1.7 <i>Association VALANTUR/ CYBERGUN</i> | 12 |
| 1.1.8 <i>Renforcement du portefeuille de licences</i> | 12 |
| 1.1.9 <i>Incidences de la crise du COVID-19 sur la situation au 31 décembre 2020</i> | 12 |
| 1.1.10 <i>Renforcement de la relation EVIKE.COM / CYBERGUN</i> | 13 |
| 1.2 <i>Changement de méthode ou de présentation</i> | 14 |
| 1.3 <i>Referentiel et methodes comptables</i> | 15 |
| 1.4 <i>Note de transition IFRS 16</i> | 15 |
| 1.5 <i>Information comparative</i> | 19 |
| 1.6 <i>Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés</i> | 19 |
| 1.6.1 <i>Convention du coût historique</i> | 19 |
| 1.6.2 <i>Utilisation d'estimations et du jugement</i> | 19 |
| 1.7 <i>Périmètre de consolidation</i> | 21 |
| 1.7.1 <i>Entrée dans le périmètre</i> | 22 |
| 1.7.2 <i>Exclusion de périmètre</i> | 22 |
| 1.7.3 <i>Filiales</i> | 22 |
| 1.8 <i>Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère</i> | 22 |
| 1.8.1 <i>Conversion des états financiers des filiales étrangères</i> | 22 |
| 1.8.2 <i>Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères</i> | 23 |
| 1.8.3 <i>Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères</i> | 23 |
| 1.9 <i>Goodwill</i> | 23 |
| 1.10 <i>Immobilisations incorporelles</i> | 25 |
| 1.10.1 <i>Brevets et licences</i> | 25 |
| 1.10.2 <i>Frais de recherche et développement</i> | 25 |
| 1.10.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i> | 26 |
| 1.11 <i>Immobilisations corporelles</i> | 26 |
| 1.12 <i>Contrats de location</i> | 27 |
| 1.13 <i>Perte de valeur des actifs corporels et incorporels</i> | 27 |
| 1.14 <i>Actifs et passifs financiers</i> | 28 |
| 1.14.1 <i>Prêts et créances</i> | 29 |
| 1.14.2 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 29 |
| 1.14.3 <i>Instruments dérivés</i> | 30 |
| 1.14.4 <i>Emprunt obligataires convertibles en actions de la société</i> | 30 |
| 1.15 <i>Actions propres/Capital</i> | 30 |
| 1.16 <i>Actions ordinaires/Capital</i> | 30 |
| 1.17 <i>Actions préférentielles/Capital</i> | 30 |
| 1.18 <i>Rachat d'instrument de capitaux propres/Capital</i> | 31 |
| 1.19 <i>Provisions</i> | 31 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1.20 | Stocks | 31 |
| 1.21 | Avantages accordés aux salariés..... | 32 |
| 1.21.1 | <i>Engagements de retraite</i> | 32 |
| 1.21.2 | <i>Paiements fondés en actions</i> | 33 |
| 1.22 | Chiffre d'affaires consolidé..... | 33 |
| 1.23 | Coût des achats | 34 |
| 1.24 | Autres éléments opérationnels non courants..... | 34 |
| 1.25 | Coût du financement et autres charges et produits financiers | 34 |
| 1.26 | Impôts..... | 34 |
| 1.27 | Impôt exigible..... | 35 |
| 1.28 | Impôts différés..... | 35 |
| 1.29 | Résultat par action | 36 |
| 1.30 | Capitaux propres..... | 36 |
| 1.30.1 | <i>Capital</i> | 36 |
| 1.30.2 | <i>Stock-options</i> | 36 |
| 1.30.3 | <i>Actions propres</i> | 36 |
| 2 | GESTION DU RISQUE FINANCIER | 37 |
| 2.1 | Risque de crédit..... | 37 |
| 2.2 | Risque de liquidité..... | 37 |
| 2.3 | Risque de marché | 37 |
| 2.4 | Risque de change | 38 |
| 3 | NOTES SUR LE BILAN ACTIF..... | 38 |
| 3.1 | Goodwill..... | 38 |
| 3.2 | Immobilisations incorporelles..... | 38 |
| 3.3 | Immobilisations corporelles..... | 39 |
| 3.4 | Droits d'utilisaton | 39 |
| 3.5 | Actifs financiers non courants | 39 |
| 3.6 | Actifs d'impôts différé | 40 |
| 3.7 | Stock de marchandises..... | 40 |
| 3.8 | Créances clients..... | 40 |
| 3.9 | autres actifs courants..... | 41 |
| 3.10 | Trésorerie et équivalent de trésorerie..... | 42 |
| 4 | NOTES SUR LE BILAN PASSIF | 42 |
| 4.1 | Capital social..... | 42 |
| 4.2 | Emprunts et dettes financières | 44 |
| 4.2.1 | <i>Emprunts et dettes financières à long terme</i> | 44 |
| 4.2.2 | <i>Emprunts à court terme</i> | 45 |
| 4.3 | Provisions a long terme et court terme | 45 |
| 4.4 | Fournisseurs et autres passifs courants..... | 46 |
| 5 | NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT | 47 |
| 5.1 | Chiffre d'affaires et marge brute..... | 47 |
| 5.2 | Salaires et charges..... | 47 |
| 5.3 | Charges externes..... | 48 |
| 5.4 | Dotation aux amortissements et provisions..... | 48 |
| 5.5 | Autres produits et charges opérationnels non courants | 49 |
| 5.6 | Résultat financier..... | 50 |
| 5.7 | Charges d'impôts | 51 |
| 6 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | 51 |
| 6.1 | Engagements hors bilan | 51 |
| 6.1.1 | <i>Existence d'emprunts assortis de clause de covenants</i> | 51 |
| 6.1.2 | <i>Autres engagements hors bilan</i> | 51 |
| 6.2 | Parties liées | 51 |
| 6.2.1 | <i>Convention entre Cybergun et la société Renaissance</i> | 51 |
| 6.2.2 | <i>Conventions entre Cybergun et la société HBR Investment Group</i> | 52 |
| 6.2.3 | <i>Convention entre Cybergun et M. Hervé Lescure</i> | 52 |
| 6.2.4 | <i>Convention entre Cybergun et la société HBR Investment Group</i> | 53 |
| 6.2.5 | <i>Convention entre Cybergun et la société Restarted Investment</i> | 53 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 6.2.6 | Convention entre Cybergun et la société Arcturus..... | 53 |
| 6.2.7 | Convention entre Cybergun et la S.C.I. Dionae..... | 53 |
| 6.2.8 | Convention entre Cybergun et Brigitte Mancel..... | 54 |
| 6.2.9 | Convention entre Cybergun et Dimitri Romanyszyn..... | 54 |
| 6.2.10 | Convention entre Cybergun et la société Combraille Développement..... | 54 |
| 6.2.11 | Convention entre Cybergun et la société HBR Investment Group..... | 54 |
| 6.2.12 | Convention entre Cybergun et la société Restarted Investment..... | 55 |
| 6.2.13 | Convention entre Cybergun et la société BM Invest..... | 55 |
| 6.2.14 | Convention entre Cybergun et Restarted Investment..... | 55 |
| 6.3 | Distribution de dividendes..... | 55 |
| 6.4 | Honoraires des commissaires aux comptes..... | 56 |
| 7 | Evènements post-clôture..... | 57 |
| 7.1 | Suivi du plan de restructuration de la dette financière de CYBERGUN SA..... | 57 |
| 7.2 | Développement commercial du pôle militaire..... | 57 |
| 7.3 | Structuration de la relation VALANTUR / CYBERGUN..... | 58 |
| 7.4 | Suspension du programme d'équitization..... | 58 |
| 7.5 | Incidences de la crise du COVID-19..... | 58 |

Bilan consolidé

| En milliers d'euros | Notes | 31/12/2020 | 31/03/2019 (1) |
|---|-------|---------------|----------------|
| Marques et relation clientèle | | | |
| Goodwill | 3.1 | 2 635 | 2 808 |
| Immobilisations incorporelles | 3.2 | 2 802 | 3 027 |
| Immobilisations corporelles nettes | 3.3 | 3 919 | 692 |
| Droits d'utilisation | 3.4 | 1 890 | |
| Autres actifs financiers non courants y compris dérivés | 3.5 | 331 | 397 |
| Actifs d'impôt différé | 3.6 | 351 | 767 |
| Actifs non courants | | 11 929 | 7 691 |
| Stocks | 3.7 | 8 368 | 8 507 |
| Créances clients | 3.8 | 3 863 | 6 199 |
| Autres actifs courants | 3.9 | 8 464 | 2 211 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3.10 | 7 117 | 2 948 |
| Actifs détenus en vue de la vente | | | |
| Actifs courants | | 27 813 | 19 864 |
| Total des actifs | | 39 742 | 27 556 |

(1) Données publiées au 31 mars 2019 non retraitées du fait de la méthode de transition retenue pour l'application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 « Note de transition IFRS 16 »).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

| En milliers d'euros | Notes | 31/12/2020 | 31/03/2019 (2) |
|--|-------|---------------|----------------|
| Capital social | 4.1 | 596 | 28 572 |
| Primes d'émission | 4.1 | 18 216 | 6 659 |
| Réserves | 4.1 | 20 787 | -25 487 |
| Résultat net de l'exercice | | -19 824 | -9 393 |
| Autres éléments du résultat global | | 0 | 0 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | | 19 775 | 350 |
| Intérêts minoritaires | | 33 | 30 |
| Capitaux propres | | 19 808 | 380 |
| Dettes financières long terme | 4.2 | 0 | 10 775 |
| Dettes droits d'utilisation à long terme | 4.3 | 1 276 | 0 |
| Passifs d'impôt différé | | 0 | 0 |
| Avantages du personnel et assimilés | 4.4 | 38 | 37 |
| Provisions non courantes | 4.4 | 30 | 0 |
| Autres passifs non courants | | 0 | 0 |
| Passifs non courants | | 1 343 | 10 812 |
| Dettes financières court terme | 4.2 | 6 080 | 2 984 |
| Dettes droits d'utilisation à court terme | 4.3 | 677 | 0 |
| Provisions courantes | 4.3 | 296 | 832 |
| Avantages du personnel | 4.3 | 20 | 20 |
| Dettes fournisseurs | 4.5 | 5 635 | 8 474 |
| Passifs d'impôt exigible | 4.5 | 80 | 213 |
| Autres passifs courants | 4.5 | 5 803 | 3 841 |
| Passifs courants | | 18 591 | 16 364 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 39 742 | 27 556 |

(2) Données publiées au 31 mars 2019 non retraitées du fait de la méthode de transition retenue pour l'application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 « Note de transition IFRS 16 »).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Compte de résultat consolidé

| En milliers d'euros | Notes | 31/12/2020 (4) | 31/03/2019 (3) |
|---|-------|----------------|----------------|
| Chiffres d'affaires | 5.1 | 40 268 | 28 246 |
| Autres produits de l'activité | | | 2 |
| Coût des achats | 5.1 | -29 732 | -20 378 |
| Salaires et charges sociales | 5.2 | -8 301 | -4 363 |
| Autres achats et charges externes | 5.3 | -8 262 | -6 122 |
| Autres impôts et taxes | | -205 | -141 |
| Amortissements et provisions | 5.4 | -2 050 | -283 |
| Autres produits et charges d'exploitation | | 275 | 256 |
| Résultat opérationnel courant | | -8 007 | -2 783 |
| Autres éléments opérationnels non courants | 5.5 | -2 621 | -3 355 |
| Dotations aux dépréciations des goodwill | | | -2 500 |
| Résultat opérationnel | | -10 628 | -8 638 |
| Coût de l'endettement financier brut | 5.6 | -1 238 | -485 |
| Produits nets des charges financières | 5.6 | -7 565 | -231 |
| Résultat financier net | | -8 803 | -716 |
| Quote-part des résultats des entreprises associées | | | |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | | -19 431 | -9 354 |
| Produits (charges) d'impôts | 5.7 | -400 | -40 |
| Résultat Net des activités poursuivies | | -19 831 | -9 394 |
| Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées | | | |
| Résultat net | | -19 831 | -9 394 |
| Part revenant aux minoritaires | | -7 | 1 |
| Résultat net de l'exercice | | -19 824 | -9 393 |
| Résultat net par action | | -0,000003 | -0,303 |
| Résultat net par action dilué | | -0,000003 | -0,303 |

(*) Conformément à l'IAS 33, le résultat par action a été déterminé, avec effet rétrospectif, en tenant compte des augmentations de capital intervenues au cours de la période. Concernant le résultat dilué, il tient compte des engagements totaux des contrats de financement.

(3) Données publiées au 31 mars 2019 non retraitées du fait de la méthode de transition retenue pour l'application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 « Note de transition IFRS 16 »).

(4) Les données présentées au 31 décembre 2020 ont été établies selon la nouvelle présentation du compte de résultat adoptée par le Groupe. Les données comparatives au 31 mars 2019 ont été reclassées en conformité avec cette nouvelle présentation (cf. Note 1.2 « Changement de méthode ou de présentation »).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Résultat global

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/12/2019 (5) |
|--|----------------|----------------|
| Résultat net | -19 831 | -9 394 |
| Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères | 686 | 62 |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | | |
| Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers | | |
| Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net | 686 | 62 |
| Pertes et gains actuariels des engagements de retraite | | |
| Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite | | |
| Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net | 0 | 0 |
| Total des autres éléments du résultat global | 686 | 62 |
| Résultat global | -19 145 | -9 332 |
| Attribuables aux : | | |
| Actionnaires CYBERGUN SA | -19 139 | -9 332 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | -6 | -0 |

(5) Données publiées au 31 mars 2019, non retraitées du fait de l'entrée en application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 «Note de transition IFRS 16»).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Tableau de variation des capitaux

| | Nombre d'actions | Capital | Primes | Réserves | Réserves de conversion | Résultat Net part du groupe | Capitaux propres part du groupe | Capitaux propres parts minoritaires | Capitaux propres |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Capitaux propres au 31/03/2018 | 16 542 076 | 14 392 | 6 655 | -17 707 | 1 150 | -11 228 | -6 739 | 29 | -6 710 |
| Affectation de résultat | | | | -11 228 | | 11 228 | 0 | | 0 |
| Résultat Net part du groupe | | | | | | -9 393 | -9 393 | 1 | -9 393 |
| Augmentation de capital en numéraire | 789 997 | 687 | 8 | | | | 695 | | 695 |
| Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions | 23 694 271 | 13 841 | | -7 681 | | | 6 160 | | 6 160 |
| Augmentation de capital par incorporation de créances | 10 922 658 | 9 503 | 108 | | | | 9 610 | | 9 610 |
| Réduction du capital | | -9 851 | | 9 851 | | | 0 | | 0 |
| Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres | | | | 242 | -53 | | 189 | | 189 |
| Variations de périmètre et divers | | | -140 | -29 | -3 | | -172 | | -172 |
| Capitaux propres au 31/03/2019 publiés (6) | 51 949 002 | 28 572 | 6 630 | -26 553 | 1 094 | -9 393 | 350 | 30 | 380 |
| Reclassement des réserves de conversion (7) | | | 29 | -1 268 | 1 240 | | | | 0 |
| Capitaux propres au 01/04/2019 | 51 949 002 | 28 572 | 6 659 | -27 821 | 2 334 | -9 393 | 350 | 30 | 380 |
| Affectation de résultat | | | | -9 393 | | 9 393 | 0 | | 0 |
| Résultat Net part du groupe | | | | | | -19 824 | -19 824 | -7 | -19 831 |
| Ecart de conversion | | | | -621 | 686 | | 65 | | 65 |
| Augmentation de capital en numéraire (8) | 3 341 | 4 | 8 | | | | 12 | | 12 |
| Augmentation de capital s/ conversion d'OCEANes en actions (8) | 7 972 077 682 | 15 836 | 6 771 | 1 453 | | | 24 060 | | 24 060 |
| Augmentation de capital s/ conversion de commitment fees en actions (8) | 388 056 302 | 5 255 | 3 045 | | | | 8 300 | | 8 300 |
| Augmentation de capital par incorporation de créances (8) | 5 392 215 239 | 44 536 | 1 733 | -42 513 | | | 2 303 | | 2 303 |
| Regroupement de titre (8) | -7 716 411 194 | | | | | | 0 | | 0 |
| Réduction de capital (8) | | -93 606 | | 93 606 | | | 0 | | 0 |
| Autres (9) | | | | 4 508 | | | 4 508 | 10 | 4 508 |
| Capitaux propres au 31/12/2020 | 6 087 890 372 | 596 | 18 216 | 17 767 | 3 021 | -19 824 | 19 775 | 33 | 19 808 |

- (6) *Données publiées au 31 mars 2019, non retraitées du fait de l'entrée en application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 « Note de transition IFRS 16 »).*
- (7) *Les réserves au 31 mars 2019 comportaient des réserves de conversion à hauteur de 1,2 M€. Afin d'améliorer la lisibilité de la variation des capitaux propres, un reclassement de réserves à réserves de conversion a été effectué à l'ouverture de l'exercice 2020.*
- (8) *Les opérations d'augmentation et de réduction de capital sont décrites dans la note 4.1 capital social.*
- (9) *Les autres impacts sur les réserves consolidées correspondent principalement à la juste valeur des BSA K1, K2A et K2B au moment de leur émission (soit une charge 2,2 M€), à la quote-part du dérivé passif lié aux BSAE exercé au cours de l'exercice reconnue en capitaux propres (soit une charge de 0,4 M€) et à l'impact de la norme IFRS 9 sur la juste valeur des charges liées à conversions d'OCEANes (soit une charge complémentaire de 1,8 M€).*

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

Tableau des flux de trésorerie

| | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|--|-----------------|----------------|
| En milliers d'euros | | |
| Résultat net des entreprises intégrées | (19 831) | (9 394) |
| Amortissements et provisions | 244 | (2 575) |
| Dépréciation du Goodwill | - | 2 500 |
| Annulation de la (charge) produit d'impôt | 378 | (231) |
| Plus-values de cession | (56) | 3 571 |
| Annulation du coût de l'endettement | - | 485 |
| Autres éléments sans impact sur le flux de trésorerie | 8 734 | - |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | (10 531) | (5 644) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (1 370) | 3 801 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (11 901) | (1 843) |
| Acquisition d'immobilisations | (3 703) | (195) |
| Cession d'immobilisations | 4 | 139 |
| Variation nette des actifs financiers non courants décaissés | 66 | 30 |
| Incidence des variations de périmètre | 10 | (371) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements | (3 622) | (397) |
| Augmentation de capital en numéraire | 24 072 | 555 |
| Augmentation de capital par equitization de dette financière | 1 850 | - |
| Souscription d'emprunts | - | 6 625 |
| Remboursement d'emprunts | (3 520) | (3 385) |
| Intérêts payés | - | (485) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements | 22 402 | 3 310 |
| Incidences des variations de taux de change | (17) | (158) |
| Variation de trésorerie | 6 862 | 912 |
| Trésorerie active | 2 948 | (680) |
| Concours bancaires | 2 716 | - |
| Trésorerie à l'ouverture | 232 | (680) |
| | - | - |
| Trésorerie active | 7 117 | 2 948 |
| Concours bancaires | 23 | 2 716 |
| Trésorerie à la clôture | 7 094 | 232 |

(10) Données publiées au 31 mars 2019, non retraitées du fait de l'entrée en application de la norme IFRS 16 (cf. Note 1.4 « Note de transition IFRS 16 »).

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Notes annexes

1 INFORMATIONS GENERALES

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150).

CYBERGUN est coté sur Euronext Growth (Ex Alternext) depuis le 30 janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 07 mai 2021.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE A LA SUITE DE L'AG D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019.

L'Assemblée Générale des actionnaires a voté, en octobre 2019, un changement de la date de clôture de l'exercice fiscal au 31 décembre contre le 31 mars précédemment afin de faciliter l'administration des entités du groupe d'un point de vue réglementaire, comptable et fiscal. Par conséquent, l'exercice ouvert le 1er avril 2019 a une durée exceptionnelle de 21 mois pour clôturer au 31 décembre 2020. A ce titre la société propose dans le paragraphe 1.5 de ce rapport, un compte de résultat pro forma 12 mois pour les exercices 2019 & 2020.

1.1.2 SIGNATURE CONTRAT ABO II & RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Dans la continuité des opérations de financement initiées avec le fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securitization Fund géré par le groupe Alpha Blue Ocean (ABO), la société CYBERGUN a décidé en octobre 2019 de faire usage des délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 octobre 2019 afin de mettre en place une nouvelle ligne de financement d'un montant maximal de 92 M€ devant permettre de résoudre durablement la question de son financement.

Après une première phase de profonde restructuration, cette ligne de financement permet à CYBERGUN de s'engager sereinement dans un nouveau cycle comprenant notamment de lourds investissements avec un partenaire financier d'envergure.

Le contrat avec ABO prévoit la possibilité pour le porteur lorsque le prix de conversion devient inférieur au nominal des actions de demander le remboursement de tout ou partie des obligations qu'il détient en trésorerie. Dans le cas où le remboursement en trésorerie ne serait pas demandé, l'émission de nouvelles actions ne pouvant se faire à un cours inférieur au nominal (0,0001 € dans le cas de CYBERGUN à la date de publication de ce rapport), le contrat prévoit un mécanisme d'indemnisation pour EHGO qui reçoit alors un paiement complémentaire soit en espèces, soit en actions, à la main de CYBERGUN.

A la clôture, le montant de l'indemnisation (cash penalties), rémunéré en actions, s'élève à 44 M€ enregistré dans les comptes sociaux en charges exceptionnelles (contrepartie capital social).

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, l'indemnisation est annulée du compte de résultat et enregistrée en moins des capitaux propres (application IFRS 9 et IAS 32) dans un compte de réserve (impact de -44 M€).

Pour davantage d'information sur les opérations ayant renforcé les fonds propres de la société, nous renvoyons le lecteur vers la note 4.1 capital social.

1.1.3 ARRET DE LA LIGNE DE FINANCEMENT ENCINA AUX USA

Dans le cadre des opérations de désendettement du Groupe, la société a mis un terme au contrat de financement avec son partenaire ENCINA en novembre 2019, devant ainsi permettre à la filiale américaine de réaliser sur une base annuelle une économie d'environ 300 k\$. Afin de rembourser le solde de la ligne pour un montant de 1,6 M\$, la filiale américaine a notamment bénéficié d'un apport de cash de 1,6 M\$ de la part de CYBERGUN SA, résultant d'un tirage sur de contrat de financement par OCEANES.

1.1.4 MISE EN PLACE DU PLAN DE REORGANISATION DE LA DETTE FINANCIERE DE CYBERGUN SA

Dans la continuité des opérations de restructuration de sa dette financière engagées courant juillet 2019, les événements significatifs suivants sont intervenus :

- 7 octobre 2019 : Accord de principe entre la société et ses obligataires sur un schéma de restructuration de la dette financière ;
- 4 décembre 2019 : Après s'être assurée d'un soutien suffisamment large de ses créanciers obligataires et financiers et afin de disposer du seul cadre juridique adapté à la mise en œuvre rapide du plan de restructuration de la dette financière, la Direction de CYBERGUN a sollicité auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (SFA) ;
- 11 février 2020 : Approbation par le tribunal de Commerce de Nanterre du plan de restructuration de la dette financière du groupe CYBERGUN.

Ce plan de restructuration de la dette financière de CYBERGUN SA (dette obligataire et autres dettes financières) se décompose en 2 options offertes aux créanciers :

Option 1 :

Apporter leurs créances à une fiducie et en devenir constituant et bénéficiaire. D'un point de vue économique, les créances financières sur la société seraient « converties » au fil de l'eau en actions qui seront vendues sur le marché. Le produit net de cession des actions serait rétrocédé aux constituants et bénéficiaires à due proportion de leurs créances apportées ;

Recevoir le 16 avril 2020 des BSAK1 (qui seraient cotés), exerçables à partir du 1er décembre 2020;

Percevoir le 19 octobre 2020 une avance sur les futurs paiements cash, à hauteur de 15% du passif admis de leurs obligations (nominal + intérêts échus et à échoir).

Option 2 :

Percevoir le 16 avril 2020 un paiement cash correspondant au remboursement de leurs créances à hauteur de 30% du passif admis desdites obligations (nominal + intérêts échus et à échoir) ;

Recevoir le 16 avril 2020 des BSAK2a et des BSAK2b (qui seraient tous cotés).

Pour un complément d'information sur les modalités de chaque option, nous renvoyons le lecteur vers la partie « Obligations et Fiducie » de l'espace investisseur sur le site web de la société.

La période d'adhésion à chacune des options s'est clôturée le vendredi 03 avril 2020 avec un taux d'adhésion à l'option 1 représentant 52% du total du passif admis dans le plan de réaménagement de la dette financière.

Ainsi le 16 avril 2020, conformément au « planning » du plan de restructuration de la dette financière :

Les créanciers ayant opté pour l'Option 1 se sont vu attribuer, pour chaque Obligation apportée, 246 BSAK1 permettant, pour 1 BSAK1, de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN (avant regroupement) au prix de 0,19 EUR.

Chaque créancier ayant opté pour l'Option 2 a reçu 33,37 EUR par Obligation ainsi que 556 BSAK2a et 348 BSAK2b. Chaque BSAK2a permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,10 EUR et chaque BSAK2b permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,16 EUR.

Par la suite, le 19 octobre 2020, chaque porteur d'obligations ou d'OCEANES ayant opté pour l'Option 1 a reçu une avance en numéraire de 15% du passif admis apporté à la fiducie, soit une avance d'un montant global de 790 690.80 €.

Enfin, le 1er décembre 2020, la société a démarré le processus d'équitization de sa dette financière qui doit s'achever au plus tard le 31 décembre 2024. Le montant initial de la dette à équitizer s'élève 7.9 M€ ; répartis entre :

- 6,2 M€ de dette pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitization seront revendues sur le marché par la Fiducie ;
- 1,7 M€ de dette à l'égard de RESTARTED INVESTMENT pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitization seront conservées par RESTARTED INVESTMENT afin de reconstituer un actionnariat de référence, étant précisé que ces 1,7 M€ ne seront équitizés qu'après apurement total des 6,2 M€ précédemment cités.

Par ailleurs, afin d'optimiser les opérations d'équitization, la société s'est également engagée à ne plus utiliser sa ligne de financement en OCEANE, à compter du 1er décembre 2020 et ce, jusqu'à la fin de la période d'équitization des obligations et des autres dettes financières.

Au 31 décembre 2020, le processus d'équitization a permis d'apurer 1,9 M€ de dettes financières, renforçant d'autant les capitaux propres de la société à travers l'émission de 1 171 287 590 actions. Le reliquat de dette à équitizer avant conversion de la dette RESTARTED INVESTMENT s'élève à 6 M€

| Libellé | Valeurs |
|---|-----------------------|
| Dette à équitizer | 7 894 247,95 € |
| BSA E émis (*) | 78 942 479 500 |
| Dette équitizée | 1 850 000,00 € |
| Nb de BSA exercés | 1 171 287 590 |
| Nb d'actions émises | 1 171 287 590 |
| Dette restant à équitizer | 6 044 247,95 € |
| Dette Restarted Investment (RI) | 1 691 525,30 € |
| Dette restant à équitizer hors dette RI | 4 352 722,65 € |

Pour une actualisation sur l'avancement du plan de restructuration de la dette financière à la date de publication du rapport, nous renvoyons le lecteur vers la note 7 « Evènements postérieurs à la clôture ».

1.1.5 OPERATIONS DE REGROUPEMENTS DE TITRES

En avril 2020, faisant usage de la résolution N° 4 de l'assemblée générale du 18 mars 2020, la société CYBERGUN a initié une opération de regroupement de titres.

Les principales modalités de cette opération été les suivantes :

- Date de début des opérations de regroupement : 16 avril 2020
- Base de regroupement : échange de 3.800 actions d'une valeur nominale de 0,001 euro pour 1 action nouvelle de 3,80 euros de valeur nominale portant jouissance courante
- Le nombre d'actions soumises au regroupement est de sept milliards sept cent dix-huit millions quatre cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois (7.718.442.363) actions d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune
- Le nombre d'actions à provenir du regroupement est de deux millions trente-et-un mille cent soixante-neuf (2.031.169) actions d'une valeur nominale de 3,80 euros chacune, étant précisé qu'un actionnaire de la Société a renoncé expressément au regroupement de cent soixante-trois (163) actions anciennes afin de permettre d'appliquer le ratio d'échange à un nombre entier d'actions ; ces cent soixante-trois (163) actions anciennes seront par conséquent annulées.
- Date de fin du regroupement : 21 mai 2020

1.1.6 SUCCES DU PARTENARIAT GLOCK GMBH / CYBERGUN

Dans la continuité de l'annonce du contrat de conseil en janvier 2019, le manufacturier d'armes autrichien GLOCK GMBH et CYBERGUN à travers son département SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT, ont remporté en janvier 2020, l'appel d'offres pour le remplacement de toutes les armes de poing de l'Armée française. Ce marché majeur, estimé pour le partenaire GLOCK qui porte le contrat, à des plusieurs dizaines de millions d'euros, porte sur la fourniture d'un minimum de 75 000 pistolets semi-automatiques GLOCK 17 et accessoires. Le GLOCK 17 équippa toutes les forces armées françaises et remplacera le MAC modèle 1950 et le PAMAS. L'accord prévoit une rémunération de SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT au pourcentage sur la vente des produits manufacturés par GLOCK pendant la durée du contre-cadre.

1.1.7 ASSOCIATION VALANTUR/ CYBERGUN

En janvier 2020, CYBERGUN et le Groupe VALANTUR, acteur français spécialisé dans la fabrication de sous-ensembles et de servitudes destinés à l'aéronautique civile et militaire, se sont associés au travers de la création de la société ARKANIA. Cette filiale commune détenue à 51% par CYBERGUN sera notamment engagée sur trois projets majeurs du pôle militaire de CYBERGUN :

- la finalisation et la mise en fabrication de l'arme développée pour le compte d'un grand manufacturier d'armes,
- l'assemblage de répliques AirSoft « made in France », pour les marchés militaires nécessitant une production dans un pays membre de l'OTAN via l'acquisition d'un site de production (Cf. paragraphe suivant),
- et le développement d'un autre projet en partenariat avec un grand équipementier européen.

Dans la continuité de cette opération, CYBERGUN et son partenaire ont effectué fin décembre 2020, l'acquisition commune d'un site de production afin de disposer d'une capacité de fabrication « made in France ». Ce site de production d'une superficie de plus de 10 000 m² devrait entrer en production d'ici à la fin du 1er semestre 2021 sur les différents projets de chacune des parties.

Pour une actualisation sur l'état des relations entre CYBERGUN et VALANTUR à la date de publication du rapport, nous renvoyons le lecteur vers la note 7 « Evènements postérieurs à la clôture ».

1.1.8 RENFORCEMENT DU PORTEFEUILLE DE LICENCES

En février 2020, CYBERGUN a renforcé son portefeuille de licences avec la signature d'un contrat de licence exclusive mondiale avec la société turque CANIK. Ce contrat couvre notamment la conception, la production et la distribution de calibres 4.5mm et 6mm pour les marchés civil et militaire. Leader mondial de l'airsoft sous licence, CYBERGUN s'emploie sans ménager à l'élargissement de son portefeuille, afin de proposer aux joueurs une gamme de produits variée.

1.1.9 INCIDENCES DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020

La société CYBERGUN surveille étroitement l'activité économique associée à l'épidémie de Covid-19 qui a un impact direct sur ses activités. Les impacts de la crise du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière du Groupe sont présentés dans le rapport de gestion.

Dans ce contexte de crise, le Groupe a été particulièrement attentif aux traitements dans les comptes des principaux enjeux et effets de la crise sanitaire pour lesquels les principes comptables IFRS utilisés lors des clôtures précédentes ont été appliqués selon un principe de permanence des méthodes, et ce plus particulièrement sur les sujets suivants :

- Pertes de valeurs sur actifs non financiers

La dépréciation éventuelle des actifs non financiers, notamment les goodwill et les titres d'entités mises en équivalence a été examinée. Le Groupe a ainsi réalisé, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, un test de dépréciation sur les goodwill, ainsi que sur les autres actifs non financiers pour lesquels il existe des indicateurs de pertes de valeur potentielles.

- Actifs d'impôt différé

Les positions d'actifs d'impôt différé ont été revues afin de s'assurer de leur caractère recouvrable au travers des résultats taxables futurs. Les impôts différés actifs reconnus historiquement aux Etats-Unis ont été diminués de 0,4 M€ au 31 décembre 2020.

- Provisions

Le Groupe a passé en revue l'existence d'obligations actuelles devant donner lieu à la comptabilisation de provisions. Aucune nouvelle provision n'a été comptabilisée en lien avec cette crise.

- Classement des effets de la crise du COVID-19 au sein du compte de résultat

Le principe retenu par le Groupe pour le classement des produits ou des charges au sein des postes récurrents ou non récurrents du compte de résultat est resté inchangé. Les charges directement liées à cette crise sont toutes classées, selon leur nature, dans le résultat opérationnel courant conformément aux recommandations formulées par l'ANC à l'occasion de cette crise, et ce, indépendamment de la pratique du Groupe qui consiste à présenter en-dessous du résultat opérationnel courant les éléments à caractère inhabituel, anormal, peu fréquent et significatif.

Parmi les effets de la crise du COVID-19, la société a notamment identifié :

- Depuis le Q1 2020, une forte tension sur les opérations d'achats de marchandises résultant de la fermeture des frontières asiatiques
- Au cours du Q2 2020, une tension sur les ventes résultant des périodes de confinement sur les différents marchés de la société et de la fermeture des frontières empêchant les opérations de livraison des marchandises
- Sur l'ensemble de l'exercice, le groupe pour maintenir un certain dynamisme commercial, subi une tension sur les marges résultant de prix de vente tirés vers le bas dans un contexte économique difficile

Par ailleurs, dans ce contexte sanitaire incertain, la Société suit attentivement la situation et a pris les mesures appropriées pour protéger au mieux la santé de ses collaborateurs, ainsi que, dans la mesure du possible, celle de ses clients, fournisseurs et sous-traitants.

1.1.10 RENFORCEMENT DE LA RELATION EVIKE.COM / CYBERGUN

Suite au succès du contrat majeur de distribution aux Etats-Unis avec la société EVIKE.COM signé en 2019, la société et son partenaire ont décidé de nouer une nouvelle alliance sur le marché européen.

Dans ce cadre, CYBERGUN se voit confier la distribution exclusive de la majorité de la gamme de produits d'EVIKE.COM sur le marché européen. La société américaine a vu dans CYBERGUN un acteur de poids capable de mettre à disposition une parfaite connaissance des attentes des consommateurs et un puissant réseau de distribution direct (B2C) en France et indirect (B2B2C) dans toute l'Europe.

Cet accord stratégique permet de renforcer le catalogue produit de CYBERGUN avec de nouvelles références à travers plus d'une cinquantaine de licences exclusives, plus de 100 marques exclusives et une chaîne d'approvisionnement dédiée à plus de 500 marques distribuées par EVIKE.COM. Il s'agit d'une opportunité de générer un volume significatif de chiffre d'affaires additionnel sans charge supplémentaire significative dans la mesure où le réseau commercial est déjà en place.

1.2 CHANGEMENT DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'a été effectué hormis l'application de la norme IFRS 16 (cf. note 1.6 - note de transition IFRS 16) et le changement de la date de clôture (cf. note 1.1.1 - changement de la date de clôture de l'exercice de la société à la suite de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020). Suite à une évolution de la présentation du compte de résultat, la réconciliation entre les versions anciennes et nouvelles du compte de résultat au 31 mars 2019 est présentée ci-dessous :

| En milliers d'euros | 31/03/2019 publié | Regroupement autres produits et charges (1) | Autres charges de gestion courante (2) | 31/03/2019 Nouveau format |
|---|----------------------|---|--|---------------------------------|
| Chiffres d'affaires | 28 247 | | | 28 247 |
| Autres produits de l'activité | 0 | | 2 | 2 |
| Coût des achats | -20 380 | | 2 | -20 378 |
| Salaires et charges sociales | (4 363) | | | -4 363 |
| Autres achats et charges externes | (6 069) | | -53 | -6 122 |
| Autres impôts et taxes | (141) | | | -141 |
| Amortissements et provisions | (283) | | | -283 |
| Autres produits de l'activité | 270 | -270 | | 0 |
| Gain et pertes de change | (63) | 63 | | 0 |
| Autres produits et charges d'exploitation | | 203 | 53 | 256 |
| Résultat opérationnel courant | -2 783 | 0 | 0 | -2 783 |
| Autres éléments opérationnels non courants | (3 355) | | | -3 355 |
| Dotations aux dépréciations des goodwill | -2 500 | | | -2 500 |
| Résultat opérationnel | -8 638 | 0 | 0 | -8 638 |
| Coût de l'endettement financier net | -485 | | | -485 |
| Autres produits et charges financiers | (232) | | | -232 |
| Résultat financier net | -717 | 0 | 0 | -717 |
| Quote-part des résultats des entreprises associées | | | | 0 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | -9 354 | 0 | 0 | -9 354 |
| Produits (charges) d'impôts | (40) | | | -40 |
| Résultat Net des activités poursuivies | -9 395 | 0 | 0 | -9 395 |
| Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées | | | | 0 |
| Résultat net | -9 395 | 0 | 0 | -9 395 |
| Part revenant aux minoritaires | 1 | | | 1 |
| Résultat net de l'exercice | -9 394 | 0 | 0 | -9 394 |

(1) Les gains et pertes de change ainsi que les autres produits de l'activité ont été regroupés au niveau du nouvel agrégat : « Autres produits et charges d'exploitation »

(2) Les autres charges de gestion courantes ont également été reclassées dans le nouvel agrégat « Autres produits et charges d'exploitation »

1.3 REFERENTIEL ET METHODES COMPTABLES

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er avril 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendement à IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2015-2017 ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines ».
- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » (application par anticipation)

L'impact de ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 excepté la norme IFRS 16 dont les conséquences sont décrites dans la note 1.4 de ce rapport. Pour l'exercice 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 31 décembre 2020 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs comme passifs courants ou non courants : Report de la date d'entrée en vigueur »
- Amendements à IFRS 3 : « Référence au cadre conceptuel »
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2019 – 2020 »

1.4 NOTE DE TRANSITION IFRS 16

La norme IFRS 16 s'applique pour la première fois aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019. Elle remplace la norme IAS 17 et ses interprétations et conduit à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location financement).

Le Groupe a choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et les dettes de location, séparément des autres passifs dans l'état de la situation financière.

Les charges liées aux contrats de location qui étaient classés auparavant comme des contrats de location simple et qui étaient présentées dans les charges d'exploitation sont retraitées avec l'application d'IFRS 16 et remplacées par une dotation aux amortissements du droit d'utilisation et des charges financières.

Alors que les paiements au titre des contrats de location simple étaient présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dette de loyer. Le Groupe présente le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Nature des actifs loués concernés

Le Groupe en tant que preneur est principalement engagé dans des baux immobiliers. Les contrats sont généralement conclus pour une durée comprise entre 3 et 9 années.

Méthode d'application

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture au 1er avril 2019 en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des dettes de loyer, ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs

En application de ces dispositions, les données comparatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Pour les contrats en vigueur à la date de première application, le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer IFRS 16 aux accords qui n'étaient auparavant pas identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Les loyers des contrats correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (seuil défini à 5 000 dollars US ou €) ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges.

Par ailleurs, les mesures de simplification suivantes offertes par la norme IFRS 16 ont été appliquées à la transition :

- Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1er avril 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyer ;
- Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur les taux d'emprunt constatés sur le marché auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays ;
- Les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation du droit d'utilisation pour contrats de location simple en vigueur à la date de transition ;
- Le Groupe a utilisé le bénéfice du recul pour déterminer la durée des contrats de location contenant des options de prolongation ou de résiliation.

Pour les contrats de location précédemment classés en contrats de location-financement, le droit d'utilisation et la dette de location sont évalués en date de transition aux mêmes montants qu'en vertu de la norme IAS 17 à la date de première application.

L'application d'IFRS 16 a nécessité l'exercice du jugement, notamment en ce qui concerne :

- La définition d'un contrat de location ;
- La détermination de la durée de la location qui prend en compte l'exercice des options de résiliation ou de renouvellement lorsque le Groupe est raisonnablement certain de les exercer ;
- La détermination du taux d'emprunt marginal qui a été calculé en prenant en compte la durée résiduelle des contrats en date de première application.

Les principes comptables du Groupe liés aux contrats de location mis à jour de l'application de la norme IFRS 16 sont présentés en note 1.11 « contrats de location ».

Impact d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture

| Bilan actif | 31/03/2019 | Impact IFRS 16 | 01/04/2019 |
|---|---------------|----------------|---------------|
| Goodwill | 2 747 | | 2 747 |
| Immobilisations incorporelles | 3 027 | | 3 027 |
| Immobilisations corporelles nettes | 692 | | 692 |
| Droits d'utilisation | | 3 126 | 3 126 |
| Autres actifs financiers non courants y compris dérivés | 397 | | 397 |
| Actifs d'impôt différé | 767 | | 767 |
| | | | - |
| Actifs non courants | 7 630 | 3 126 | 10 756 |
| | | | - |
| | | | - |
| Actifs courants | 19 911 | - | 19 864 |
| | | | - |
| Total des actifs | 27 541 | 3 126 | 30 620 |

| Bilan passif | 31/03/2019 | Impact IFRS 16 | 01/04/2019 |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | 289 | | 289 |
| Intérêts minoritaires | 30 | | 30 |
| Capitaux propres | 318 | - | 319 |
| Dettes financières long terme | 10 779 | | 10 779 |
| Dettes droits d'utilisation à long terme | | 2 458 | 2 458 |
| Avantages du personnel et assimilés | 37 | | 37 |
| Passifs non courants | 10 816 | 2 458 | 13 274 |
| Dettes financières court terme | 3 022 | | 3 022 |
| Dettes droits d'utilisation à court terme | | 668 | 668 |
| Provisions courantes | 852 | | 852 |
| Dettes fournisseurs | 8 478 | | 8 478 |
| Passifs d'impôt exigible | 142 | | 142 |
| Autres passifs courants | 3 912 | | 3 912 |
| Passifs courants | 16 406 | 668 | 17 074 |
| Total des capitaux propres et passifs | 27 541 | 3 126 | 30 667 |

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont (présenter uniquement les effets propres au groupe, la liste ci-après est indicative) :

- la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes de location ;
- le reclassement des actifs et des dettes comptabilisés liés aux contrats de locations financement existants au 31 mars 2019 ;
- le reclassement des avantages incitatifs en augmentation des droits d'utilisation ;
- le reclassement des provisions pour contrats déficitaires en diminution des droits d'utilisation ;
- le reclassement des loyers payés d'avance en augmentation des droits d'utilisation
- le reclassement des droits d'utilisation en créances financières en cas de sous-locations consenties sur la durée résiduelle des baux concernés.

1.5 INFORMATION COMPARATIVE

Dans le cadre du changement d'exercice, la société propose ci-dessous une vision « pro forma » de ses comptes 12 mois sur les exercices 2019 et 2020.

| En milliers d'euros | 31/12/2020 12 mois | 31/12/2019 12 mois |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 23 526 | 21 365 |
| Résultat opérationnel courant | (5 312) | (4 858) |
| Résultat opérationnel | (6 891) | (6 351) |
| Résultat financier net | (7 647) | (3 088) |
| Résultat net de l'exercice | (14 938) | (9 438) |

1.6 BASE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.6.1 CONVENTION DU COUT HISTORIQUE

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IFRS 9.

1.6.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

1.6.2.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill (se reporter à la Note 1.9 et 3.1), des immobilisations corporelles (se reporter à la Note 1.3, 1.10 et 3.3) et incorporelles (se reporter à la Note 1.10, 1.13 et 3.2) ; et, dans le contexte de la crise du COVID-19, la prise en compte des incertitudes relatives à l'estimation de ces valeurs recouvrables et la sensibilité de celles-ci aux changements possibles des hypothèses clés ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (se reporter à la Note 1.20 et 1.22).

1.6.2.2 Jugements

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- l'évaluation de la nature du contrôle (se reporter à la Note 1.7.3 « Filiales »)
- déterminer si des accords contiennent des contrats de location (se reporter à la note 1.11 « contrats de location »)
- l'évaluation de la juste valeur de la rémunération des investisseurs à retenir au compte de résultat dans le cadre des opérations de financement ABO et de l'équitization de la dette par exercice des BSA E dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9

Dans le contexte de la crise du COVID-19, le Groupe a également exercé son jugement pour l'appréciation de l'existence d'un événement déclencheur menant éventuellement à une perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles ou incorporelles (cf. Notes 1.9 à 1.11).

La liste des entités pour lesquelles le Groupe a exercé son jugement sur la nature du contrôle figure dans la Note 1.7 « périmètre de consolidation ».

1.7 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Nom | Siège | % d'intérêt | Méthode |
|--------------------------------|--|-------------|---------------------|
| CYBERGUN SA | 40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France | | Société mère |
| Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S) | 40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France | 100% | IG |
| MICROTRADE SARL | 3 rue des foyers L1537 Luxembourg - PO BOX 35033, | 100% | IG |
| SOFTAIR USA Inc. | Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 - GRAPEVINE TX 76051 /USA | 100% | IG |
| CYBERGUN INTERNATIONAL SA | 3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG | 100% | IG |
| PALCO SPORTS | 8575 Monticello Lane North - MAPLE GROVE MN 55369 | 100% | IG |
| CYBERGUN HONG KONG | 1401, 14 th Floor, World Commerce Center, World Commerce Center, HarbourCity, 7-11 Canton Road, TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG | 100% | IG |
| TECH GROUP HK | 11 B 9/F block B, Hung Hom Commercial Center, 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon - HONG KONG | 100% | IG |
| SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS) | True Møllevej 11 8381 Tilst - Denmark | 100% | IG |
| SPARTAN IMPORTS Inc. USA | 213 Lawrence Avenue South San Francisco - CA 94080 USA | 100% | IG |
| CYBERGUN Italia srl | Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 - Italie | 100% | IG |
| DOLOMEDE | 40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France | 100% | IG |
| Cybergun Japan | 602 Star Court Nihonbashi. Building. Nihonbashi Koami-cho 3-18. Chuo Ku, 103-0016 TOKYO | 33% | IG |
| TON MARQUAGE | 505, rue Gloriette 77170 Brie Comte Robert | 100% | IG |
| OPEN SPACE | 411, Rue André Citroën ZA La Palud - 83600 Fréjus | 100% | IG |
| SCI notre usine | 40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France | 50% | IG |
| Arkania | 4 rue Pierre Et Marie Curie 41260 Chaussée Saint-Victor | 51% | IG |

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

1.7.1 ENTREE DANS LE PERIMETRE

Les entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- le Groupe a acquis 50% de la SCI notre usine en juillet 2020 ;
- le Groupe CYBERGUN et le Groupe VALANTUR se sont associés au travers de la création de la société ARKANIA. Cette filiale commune est détenue à 51% par le Groupe

1.7.2 EXCLUSION DE PERIMETRE

Non Applicable

1.7.3 FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN. Le contrôle est exclusif lorsque la maison mère est en mesure de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité (contrôle exclusif de droit, de fait ou contractuel). Les filiales dont CYBERGUN SA tête de groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

ARKANIA :

Détenue à 51% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

SCI Notre Usine :

Détenue à 51% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

CYBERGUN Japan :

Détenue à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle contractuel.

1.8 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

1.8.1 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.8.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les créances rattachées à des participations auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces créances sont enregistrés en capitaux propres.

1.8.3 CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES

| Euro contre devise : | 31/12/2020 21 mois | 31/12/2020 12 mois | 31/12/2019 12 mois | 31/03/2019 12 mois |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Taux de clôture | | | | |
| USD | 1,2271 | 1,2271 | 1,1234 | 1,1235 |
| GBP | 0,8990 | 0,8990 | 0,8508 | 0,8583 |
| DKK | 7,4409 | 7,4409 | 7,4715 | 7,4652 |
| JPY | 121,9488 | 121,9488 | 121,9400 | 124,4500 |
| Taux moyen sur la période | | | | |
| USD | 1,1301 | 1,1422 | 1,1196 | 1,1580 |
| GBP | 0,8853 | 0,8897 | 0,8778 | 0,8820 |
| DKK | 7,4596 | 7,4542 | 7,4661 | 7,4574 |
| JPY | 121,4823 | 121,8458 | 122,0058 | 128,4000 |

1.9 GOODWILL

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation de 12 mois.

Les goodwill relatifs aux participations dans les entreprises associées sont compris dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Comme chaque année, le groupe CYBERGUN a réalisé un test d'impairment du goodwill sur base d'une comparaison entre la valeur comptable et la valeur d'utilité. Le Groupe a une seule unité génératrice de trésorerie qui est son activité historique de distribution de répliques.

Le Business Plan établit s'appuie sur la consolidation et le développement des marchés historiques et une croissance forte sur de nouveaux débouchés en capitalisant sur le savoir-faire technique développé par le groupe depuis sa création (recherche et développement), sa renommée et sa présence au sein d'un maillage mondial (marché européen, américain et asiatique).

Les principales hypothèses d'évolution du CA et de rentabilité traduisent la mise en œuvre d'un plan stratégique défini et revue par la direction en fonction de l'état d'avancement du développement des produits et des opportunités commerciales. Concernant l'évolution du chiffre d'affaires, les principales hypothèses retenues sont définies comme suit :

- Consolidation des parts de marchés historiques et notamment sur l'Europe.
- Equilibre des Etats Unis et un retour à la croissance à horizon 3 ans passant notamment via le re-développement de l'activité « Chain store ».
- Développement à l'échelle nationale et internationale des ventes multi-canaux B2C sur internet et en boutiques à la suite des acquisitions successives des sociétés DOLOMEDE, OPEN SPACE, TON-MARQUAGE.COM et du partenariat concernant la distribution des produits EVIKE.
- Accélération de la croissance des activités militaires, dans la continuité des résultats obtenus depuis 3 ans par le département « SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT, des opérations d'acquisition d'un site de production en France et, suite au rapprochement avec le groupe Valantur et la création d'une JV commune.
- Développement dans le cadre d'un contrat d'exclusivité d'un nouveau produit (hors softair) pour un grand fabricant d'armes réelles, avec la responsabilité de l'industrialisation et de la production avec des perspectives de chiffres d'affaires considérables avec marges solides sur une période de 10 ans.

| Libellé | 31/12/2020 | 31/03/2019 | 31/03/18 | 31/03/17 |
|--|------------|------------|----------|----------|
| Taux de croissance à long terme | 1,5% | 1,5% | 1,5% | 1,5% |
| Coût moyen pondéré du capital "wacc" | 14,5% | 14,5% | 13,5% | 9,65% |
| Croissance moyenne du chiffre d'affaires | 13,5% | 6,64% | 7,61% | 8,3% |

Selon le résultat du test, la valeur recouvrable des UGT du Groupe qui correspond à la somme des valeurs actualisées de flux de trésorerie futurs est supérieure à sa valeur comptable au 31 décembre 2020. En conséquence aucune dépréciation du goodwill n'a été opérée. Ce résultat repose sur un coût moyen pondéré du capital « WACC » retenu de 14,5% soit une approche conservatrice qui correspond à un niveau de risque des prévisions estimé élevé. La stabilité du « wacc » entre les clôtures N- et N-1 au regard de l'évolution du taux de croissance moyen du chiffre d'affaires est à mettre en relation avec l'existence d'éléments concrets venant appuyer les hypothèses d'exploitation du management.

1.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.10.1 BREVETS ET LICENCES

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

1.10.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.10.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

| Désignation | Durée d'amortissement | Mode d'amortissement |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Agencements | 5 à 10 ans | Linéaire |
| Moules de production | 10 ans | Linéaire |
| Mobilier | 4 à 5 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 4 à 5 ans | Linéaire |
| Matériel de transport | 3 ans | Linéaire |
| Matériel de démonstration | 5 ans | Linéaire |

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.12 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restant à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ainsi, le retraitement a porté sur les contrats de bails immobiliers du groupe (au nombre de 8).

1.13 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.14 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, des instruments dérivés et des emprunts.

Actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont «uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû» (dit test «SPPI» ou Solely Payment of Principal and Interest)
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur

majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt sur la base du coût amorti.

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « Passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers
- en « Passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels

1.14.1 PRETS ET CREANCES

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.14.2 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS7.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Les différents éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

1.14.3 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le cadre du processus d'équitization de sa dette financière, le groupe utilise des BSA (BSA E) dont le traitement comptable est soumis aux dispositions de la norme IAS 32 « instruments financiers ».

1.14.4 EMPRUNT OBLIGATAIRES CONVERTIBLES EN ACTIONS DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, le groupe a contracté auprès de Alpha Blue Ocean, un contrat de financement par OCEANes (Cf. note 1.1.2) devant lui permettre de financer ses projets de développement tout en renforçant ses fonds propres via la conversion quasi immédiate des OCEANes souscrites en actions nouvelles de la société.

Les normes IFRS en vigueur, n'abordent pas directement le traitement comptable à apporter à ces instruments hybrides entre dette financière et fonds propres. Plus particulièrement, IAS 32.AG32 qui précise le traitement à appliquer lors de la conversion d'un instrument composé à l'échéance, ne traite pas spécifiquement du cas de la conversion d'une obligation convertible à une date antérieure à celle initialement prévue ou de la conversion d'un instrument hybride.

Les précédentes communications de la société concernant ces instruments hybrides ont toujours fait état d'un purement par conversion en actions nouvelles de la société et donc sans impact « cash-out » pour celle-ci.

Malgré l'absence d'impact « cash out » pour la société, ces outils ont malgré tout fait l'objet d'un traitement en dettes financières imposé par les textes en vigueur (IAS 32 Instruments financiers).

Ce traitement des OCEANes comme instruments de dettes financières, et notamment la mise en œuvre des normes IFRS 9 et d'IFRIC 19 ont ainsi conduit la société comptabiliser une charge financière supplémentaire de 1,8 M€ correspondant à la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie effectivement payée.

1.15 ACTIONS PROPRES/CAPITAL

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.16 ACTIONS ORDINAIRES/CAPITAL

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.17 ACTIONS PREFERENTIELLES/CAPITAL

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.18 RACHAT D'INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES/CAPITAL

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.19 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.20 STOCKS

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût d'achat et de sa valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non-écoulement identifiés.

1.21 AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES

1.21.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives : convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière
- tables de mortalités : 16-18
- dates de départ à la retraite : 62 ans
- taux de progression des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les cadres et 5% dégressif pour les non cadres
- taux d'actualisation annuel : 2%
- charges patronales : 47%
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.21.2 PAIEMENTS FONDES EN ACTIONS

Pour mémoire, un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains directeurs a été décidé pour un total de 790 000 actions par le conseil d'administration du 19 février 2019. La période d'acquisition avait été fixée à un an à partir du 19 février 2019 et la période de conservation de ces actions a été fixée à un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

A la date de publication de ce rapport, la livraison des actions aux bénéficiaires n'est pas intervenue. La société et les bénéficiaires travaillent ensemble au dénouement à donner ce plan d'attribution gratuite d'actions.

1.22 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le principe de base d'IFRS 15 est que le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou des services au client. IFRS 15 fournit également des indications spécifiques sur la décomposition des contrats en obligations de prestation et sur l'évaluation des produits dans des circonstances spécifiques. Pour les ventes réalisées par les distributeurs comme pour les ventes réalisées par forces commerciales internes du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste le même et est décrit ci-dessous.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des marchandises vendues dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les produits sont comptabilisés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Société. En cas de contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services et la vente d'équipements, les revenus sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

- Revenus de la vente de biens et d'équipements connexes

Les ventes de biens et d'équipements connexes, sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'actif est transféré, soit à la mise à disposition du client, soit à la livraison des produits, selon les incoterms appliqués pour la commande. Les produits du Groupe sont généralement vendus dans le cadre de contrats ou via des bons de commande approuvés par les clients qui incluent des prix fixes et déterminables ne contenant pas de droit de retour ou d'obligation significative post-livraison, ou toute autre clause induisant un revenu différé.

Les biens vendus par le Groupe sont couverts par une garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges, le cas échéant, dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques et est considérée comme non significative.

- Revenus des activités de service

Les produits des activités de service sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable.

1.23 COUT DES ACHATS

Le coût des achats correspond aux coûts directs des marchandises vendues, y compris les coûts annexes d'achat et frais d'approche (transport – douanes).

1.24 AUTRES ELEMENTS OPERATIONNELS NON COURANTS

Les autres éléments opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres éléments opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres éléments opérationnels non courants incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges significatifs ayant un caractère non courant.

1.25 COUT DU FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.26 IMPOTS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.27 IMPOT EXIGIBLE

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant :

| | Taux d'impôt 31/12/2020 | Taux d'impôt 31/03/2019 |
|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| CYBERGUN SA | 28,00% | 28,00% |
| TON-MARQUAGE.COM | 28,00% | 28,00% |
| OPEN SPACE | 28,00% | 28,00% |
| DOLOMEDE | 28,00% | 28,00% |
| B4S | 28,00% | 28,00% |
| CYBERGUN ITALY | 31,00% | 31,00% |
| SPARTAN DK | 25,00% | 25,00% |
| CYBERGUN INTERN. | 8,00% | 8,00% |
| MICROTRADE | 30,88% | 30,88% |
| PALCO SPORT | 28,00% | 28,00% |
| SOFTAIR USA | 28,00% | 28,00% |
| SPARTAN IMPORTS | 28,00% | 28,00% |
| CYBERGUN HK | 16,50% | 16,50% |
| TECH GROUP HK | 16,50% | 16,50% |
| CYBERGUN JAPAN | 30,86% | 30,86% |
| SCI notre usine | 28,00% | n.a |
| Arkania | 28,00% | n.a |

1.28 IMPOTS DIFFERES

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.29 RESULTAT PAR ACTION

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.30 CAPITAUX PROPRES

1.30.1 CAPITAL

Le capital social de la société au 31 décembre 2020 est de 596 K€ composé de 6 087 890 372 actions, chacune entièrement libérée.

1.30.2 STOCK-OPTIONS

Plan de stock-options réservé aux salariés : Néant au 31 décembre 2020.

1.30.3 ACTIONS PROPRES

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 décembre 2020, le groupe ne détient pas d'actions propres.

2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Compte tenu des prévisions d'exploitation et de la capacité de tirage résiduel sur la ligne de financement ABO, mise en place en octobre 2019, le management n'a pas identifié de risque de liquidité sur les 12 prochains mois.

2.3 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

2.4 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et de ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD).

Le Groupe peut avoir à recourir à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur l'exercice.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 GOODWILL

| En milliers d'euros | Ouverture | Reclassement ouverture (1) | Ecarts de conversion | 31/12/2020 |
|-------------------------|--------------|----------------------------|----------------------|--------------|
| Goodwill valeurs brutes | 11 551 | 2 562 | -1 014 | 13 100 |
| Goodwill dépréciations | -8 745 | -2 562 | 841 | -10 465 |
| Goodwill | 2 808 | 0 | -172 | 2 635 |

(1) A la clôture de l'exercice 2019, la dépréciation de Goodwill de cet exercice a été imputé sur la valeur brute du Goodwill. Un reclassement de la valeur brute à dépréciation a été opéré au cours de l'exercice 2020.

La variation nette du Goodwill est relative aux écarts conversion sur les Goodwill des filiales américaines.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Ouverture | Acquisitions - /- Dotations | Diminutions -/- Reprises | Ecarts de conversion | 31/12/2020 0 |
|---|--------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|
| Frais de recherche et développement | 398 | 1 | | -25 | 373 |
| Concessions, licences et brevets | 6 056 | 29 | -93 | -24 | 5 968 |
| Autres immobilisations incorporelles et avances | 135 | - | -19 | 0 | 117 |
| Amortissements immobilisations incorporelles | -3 562 | -291 | 172 | 25 | -3 656 |
| Total | 3 027 | -261 | 60 | -24 | 2 802 |

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des licences et brevets s'élève à 2 702 K€ (5 968 K€ en valeur brute). Le Groupe CYBERGUN estime qu'aucun élément à la date de publication de ce rapport ne justifie une dépréciation.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Ouverture | Acquisitions -/- Dotations | Diminutions -/- Reprises | Ecarts de conversion | 31/12/2020 |
|---|------------|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------|
| Terrains et constructions | 2 | 3 016 | -2 | | 3 016 |
| Véhicules, matériels et outillages | 2 881 | 108 | -46 | -56 | 2 886 |
| Mobiliers, agencements et installations | | 0 | | | 0 |
| Autres immobilisations corporelles et avances | 1 346 | 549 | -495 | -16 | 1 384 |
| Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations | -3 537 | -431 | 535 | 66 | -3 366 |
| Immobilisations corporelles nettes | 692 | 3 242 | -8 | -7 | 3 919 |

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles brutes sont essentiellement constituées de moules de fabrication. La principale acquisition de l'exercice concerne l'acquisition d'un terrain à Blois pour 3 M€ par la SCI notre usine (société créée et intégrée en 2020 dans le périmètre de consolidation).

3.4 DROITS D'UTILISATION

| En milliers d'euros | Ouverture | Acquisitions - /- Dotations | Diminutions - /- Reprises | Ecarts de conversion | 31/12/2020 |
|--|--------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------|
| | | | | | 0 |
| Droit d'utilisation corporelles valeurs brutes | 3 126 | | | | 3 126 |
| Droit d'utilisation corporelles - Amort et dépr. | | -1 236 | | | -1 236 |
| Droits d'utilisation nets | 3 126 | - 1 236 | | | 1 890 |

3.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| En milliers d'euros | Ouverture | Acquisitions - /- Dotations | Diminutions -/- Reprises | Ecarts de conversion | 31/12/2020 |
|---|------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------|
| Titres de participation | | | | | |
| Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières | 413 | 1 | -67 | -14 | 333 |
| Actifs financiers non courants dépréciations | -16 | -1 | 16 | -14 | -2 |
| Total | 397 | -1 | -51 | -14 | 331 |

L'essentiel des autres actifs financiers non courants est constitué de dépôt de garantie versés.

3.6 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERE

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|------------------------|------------|------------|
| Actifs d'impôt différé | 351 | 767 |
| Total | 351 | 767 |

Sur la base d'un business plan conservateur, et compte tenu des performances passées, les IDA de la zone USA ont été réduits à 0,4 M€ correspondant à une consommation des deferred Tax assets ramenée par prudence à une sur une période de 7 ans.

Le groupe dispose à ce jour de report déficitaire ventilés entre 16,2 M\$ sur les USA et plus de 65 M€ sur la France.

3.7 STOCK DE MARCHANDISES

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Stocks - Valeur brute | 8 725 | 8 920 |
| Stocks - dépréciation | -357 | -413 |
| Total | 8 368 | 8 507 |

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

3.8 CREANCES CLIENTS

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | 5 096 | 8 398 |
| Clients douteux | 2 825 | 1 845 |
| Clients créances cédées au factor | | |
| Clients Factures à émettre | 364 | 190 |
| Créances clients dépréciations | -4 421 | -4 234 |
| Total créances clients | 3 863 | 6 199 |

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

3.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|---|--------------|--------------|
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 2 485 | 907 |
| Créances sociales | 222 | 22 |
| Créances fiscales | 663 | 544 |
| Comptes courants débiteurs | -41 | 2 |
| Débiteurs divers | 4 725 | 322 |
| Actifs financiers de transaction | | |
| Actifs financiers dérivés | | |
| Charges constatées d'avance | 135 | 139 |
| Créances d'impôt courant | 275 | 276 |
| Autres actifs financiers, y compris dérivés | -0 | -0 |
| Autres actifs courants | 8 464 | 2 211 |

Les autres actifs non courants sont essentiellement composés de :

- 4,7 M€ de débiteurs divers correspondant à hauteur de 4,6 m€ de frais d'emprunts à amortir correspondant à la part de charge de commitment fees sur le contrat de financement par OCEANES non consommées sur l'exercice. 50% du montant global des 9,2 M€ a été constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les 50% seront constatés sur l'exercice 2021.
- 2,5 M€ d'avance et acomptes sur commandes fournisseurs à mettre en lien avec la politique de restockage engagées par le groupe

3.10 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 3 | 4 |
| Disponibilités | 7 114 | 2 944 |
| Trésorerie active | 7 117 | 2 948 |
| Concours bancaires courants | 23 | 2 716 |
| Découverts bancaires | 23 | 2 716 |
| Trésorerie de clôture | 7 094 | 232 |

Le montant des effets remis à l'encaissement non échus (compris dans la trésorerie) représente un montant de 138 K€ au 31 décembre 2020 et 336 K€ en N-1.

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société au 31 décembre 2020 est de 596 K€ composé de 6 087 890 372 actions, chacune entièrement libérée. La variation des capitaux propres est présentée supra.

Les principales opérations de l'exercice affectant les capitaux propres du groupe sont les suivantes :

| En milliers d'euros | Capital | Primes | Réserves | Impact global |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Augmentation de capital en numéraire | 4 | 8 | - | 12 |
| Augmentation de capital s/ conversion d'OCEANes ABO I en actions (1) | 4 060 | | | 4 060 |
| Augmentation de capital s/ conversion d'OCEANes ABO II en actions (1) | 11 776 | 6 771 | 1 453 | 20 000 |
| Augmentation de capital s/ conversion de commitment fees ABO II en actions (2) | 5 255 | 3 045 | - | 8 300 |
| Augmentation de capital s/ incorporation de créances (2) | 44 536 | 1 733 | (43 966) | 2 303 |
| Impact de la JV des BSA K1 / K2A & K2B | | | 2 231 | 2 231 |
| IFRS 9 - JV de la rémunération des investisseurs | | | 2 170 | 2 170 |
| Autres | | | 172 | 172 |
| Réduction de capital | (93 606) | | 93 606 | - |
| TOTAL DES OPERATIONS DE LA PERIODE | (27 976) | 11 557 | 55 667 | 39 248 |

Les principales opérations de renforcement du capital social et des fonds propres de l'exercice sont présentées ci-dessous :

⁽¹⁾ Conversion d'obligations en actions

Le renforcement des fonds propres du Groupe par conversion d'OCEANES en action s'élève à 24 060 K€ et correspond à des conversions d'OCEANES en actions dans le cadre des contrats de financement signé avec l'établissement EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES MANCO SA, membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN (ABO).

⁽²⁾ Augmentation de capital par incorporation de créances et autres

Le renforcement des fonds propres du Groupe par incorporation de créances s'élève à 3 756 K. Il se décompose comme suit :

- 8 300 K€ au titre des commitment fees sur les contrats de financement OCEANES ;
- 1 850 K€ d'exercice de BSA E (par compensation de créances) dans le cadre de l'équitization de la dette financière de la société
- 375 K€ de conversion en actions de la société d'une indemnité transactionnelle avec Mr Hervé Lescure
- 77 K€ de conversion d'obligations remboursables en actions dans le cadre du contrat de financement KERVENTURE
- 43 966 K€ d'augmentation du capital social au titre des opérations de conversions sous le nominal de l'action, de valeurs mobilières donnant accès au capital social et donc l'impact est neutralisé en réserve doit un impact nul sur la variation des fonds propres de la société.

⁽³⁾ Augmentation de capital en numéraire

L'exercice de BSA R et de BSA K2A et K2B sur la période a donné lieu à une augmentation de capital d'un montant de 12 K€.

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de l'action CYBERGUN

Faisant usage des délégations votées en l'Assemblée Générale, la société a procédé à plusieurs réductions de la valeur du nominal de son action par imputation sur les réserves. Ces opérations ont été effectuées en date du 14 octobre 2019, 18 mai 2020, 15 septembre 2020, 27 octobre 2020 et 4 novembre 2020. L'impact net de ces opérations sur les réserves est estimé à 93 606 K€.

⁽⁵⁾ Regroupement de titres

Faisant usage des délégations votées en Assemblée Générale du 18 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de procéder en avril 2020 à un regroupement d'actions à raison de 1 action nouvelle pour 3 800 actions anciennes, venant ainsi réduire de 7 716 411 194 le nombre d'actions en circulation.

4.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

4.2.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A LONG TERME

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|--|------------|---------------|
| Emprunts obligataires (1) | 0 | 9 000 |
| Emprunts obligataires convertibles (2) | 0 | 1 670 |
| Autres dettes financières | 0 | 105 |
| Emprunts et dettes financières à LT | 0 | 10 775 |

(1) Emprunts obligataires

Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€
- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011.
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- Echéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;
- Coupons de 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2019 ;
- Coupons de 5.00 % pour l'année civile 2019 ;
- Coupons de 10.00 % pour l'année civile 2020.
- Montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.
- Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %.

Depuis le 1^{er} Juillet 2019, la société a annoncé sa volonté de procéder à une renégociation de sa dette obligataire. Les faits marquants de cette opération sont présentés dans les faits marquants de l'exercice. Ainsi, cette dette obligataire a été éteinte sous cette forme, pour être apporté à une fiducie afin d'être équitisée.

(2) Emprunt obligataires convertibles

A la clôture de l'exercice N-1, les 1 670 K€ d'emprunts obligataires convertibles correspondaient essentiellement au reliquat des obligations souscrites dans le cadre du contrat de financement ABO (1 560 K€). Tous les emprunts obligataires convertibles comptabilisés à la clôture de mars 2019 ont été convertis en actions au cours de l'exercice 2019/2020.

4.2.2 EMPRUNTS A COURT TERME

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes financières à équitizer (1) | 6 044 | 0 |
| Concours bancaires (2) | 0 | 2 673 |
| Intérêts courus non échus | 0 | 94 |
| Emprunts bancaires | 35 | 216 |
| Emprunts et dettes financières à CT | 6 080 | 2 984 |

(1) Concours bancaires

Les dettes financières à équitizer pour 6 M€ correspondent à la part de dettes financières faisant partie du plan de SFA mais non encore convertie en actions à la clôture. Pour davantage d'informations sur le processus d'équitization de la dette financière de la société, nous renvoyons le lecteur vers :

- Le paragraphe Fait marquants de l'exercice
- Le paragraphe événements post clôture

(2) Concours bancaires

Au 31 mars 2019, le poste concours bancaire courant correspond à hauteur de 2,4 M€ à la ligne de financement court terme aux Etats Unis avec le groupe financier américain ENCINA mise en place en novembre 2016. Cette ligne de financement était indexée sur les deux postes principaux du besoin en fonds de roulement, à savoir les créances clients et le stock pour leur partie considérée comme éligible au financement (créances clients récentes, stock à forte rotation...). Cette ligne de financement court terme a été remboursé au cours de l'exercice et le montant remboursé de 1,6 M\$ a été financé via un emprunt remboursé par CYBERGUN SA au moyen d'un tirage de 1,6 M€ sur le contrat de financement par OCEANES

4.3 PROVISIONS A LONG TERME ET COURT TERME

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | | 31/03/2019 | |
|---|------------|-------------|------------|-------------|
| | Courant | Non Courant | Courant | Non Courant |
| Provisions pour risques | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions garanties & SAV | 0 | 14 | 0 | 14 |
| Provision pour litiges (1) | 0 | 0 | 0 | 82 |
| Indemnités de départ la retraite | 20 | 38 | 20 | 37 |
| Autres provisions pour risques et charges (2) | 296 | 16 | 0 | 736 |
| Total | 316 | 67 | 20 | 869 |
| Total Non courant + Courant | 384 | | 889 | |

(1) Provision pour litiges

En mars 2019, la provision pour litige couvrait les risques liés à des contentieux juridiques avec les douanes slovaques. Le dossier s'est clôturé sur l'exercice 2019/2020.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite constatée au 31 décembre 2020 ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.

(2) Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à aux opérations de restructuration du groupe. En N-1, elles comprenaient également une provision au titre d'un litige avec l'administration fiscale dénoué sur la période.

4.4 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|---|---------------|---------------|
| Dettes fournisseurs | 5 635 | 8 474 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 448 | 714 |
| Dettes sociales | 635 | 868 |
| Dettes fiscales | 502 | 432 |
| Dettes sur des parties liées | 1 980 | 151 |
| Autres passifs | 1 561 | 1 676 |
| Instruments financiers dérivés | 1 209 | 0 |
| Autres passifs courants | 11 970 | 12 316 |

Les dettes fournisseurs correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises.

Les dettes envers les parties liées correspondent à hauteur de 1,5 M€ au compte courant de la SCI Notre Usine avec le co-actionnaire de la SCI, le groupe Valantur.

Les autres passifs correspondent essentiellement à des dettes de redevances sur les licences.

La dette "instrument financiers dérivés" correspond à la part de décote sur exercice de BSA E non prise en compte dans les capitaux propres, la dette rattachée à ces BSA E n'étant pas encore équitisée à la clôture 2020.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 40 268 | 28 246 |
| Achats consommés | -29 732 | -20 378 |
| Marge brute | 10 536 | 7 868 |
| <i>Marge brute en pourcentage</i> | <i>26,16%</i> | <i>27,86%</i> |

5.2 SALAIRES ET CHARGES

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Salaires | -5 930 | -3 063 |
| Charges sociales | -2 371 | -1 301 |
| Salaires et charges sociales | -8 301 | -4 363 |

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

| | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total effectifs | 70 | 60 |
| <i>Dont effectifs en France</i> | <i>57</i> | <i>46</i> |
| <i>Dont effectifs hors de France</i> | <i>13</i> | <i>14</i> |

5.3 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont notamment constituées :

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Sous traitance générale | 990 | 606 |
| Entretien et réparations | 226 | 116 |
| Locations et charges locatives | 260 | 836 |
| Assurance (RC, mutirisques, transport et autres) | 460 | 276 |
| Transport sur ventes | 1 237 | 901 |
| Voyages, déplacements, missions, réceptions... | 408 | 466 |
| Expositions & Marketing (publicité/promotion) | 662 | 632 |
| Honoraires | 1 412 | 874 |
| Frais postaux & télécommunications | 274 | 196 |
| Redevances versées | 1 511 | 648 |
| Services et commissions bancaires | 207 | 216 |
| Autres divers | 554 | 355 |
| Autres achats et charges externes | 8 262 | 6 122 |

La variation des autres achats et charges externes est à mettre en relation avec (i) un effet exercice 21 mois, et (ii) un effet augmentation des royalties et redevances versées en lien avec la croissance du chiffre d'affaires qui induit mécaniquement une hausse du poste.

Par ailleurs il est précisé que contrairement à l'exercice clos au 31 mars 2019, les pertes sur créances irrécouvrables et les autres charges de gestion courantes sont désormais présentées en autres produits et charges d'exploitation.

5.4 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | -271 | -147 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | -1 643 | -265 |
| Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks | -188 | -103 |
| Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes | 52 | 232 |
| Amortissements et provisions | -2 050 | -283 |

5.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

Les produits et charges opérationnels non courants s'analysent de la manière suivante :

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Autres produits non courants | 1 700 | 1 033 |
| Autres charges non courantes | -4 322 | -4 522 |
| Autres éléments opérationnels non courants | -2 621 | -3 355 |

Autres produits non courants

Les autres produits non courants s'élèvent à 1,7 M€ et se décompose essentiellement comme suit :

- 0,9 M€ de produits exceptionnels dont notamment :
 - 0,4 M€ de produits sur abandon de clause avec retour à meilleur fortune sur une créance avec la partie liée HBR INVESTMENT GROUP
 - 0,2 M€ sur CYB Italie de produits exceptionnels sur opérations prescrites
- 0,5 M€ de reprise sur provisions pour risques et charges suite à des dénouement de litiges ;
- 0,2 M€ de produits divers correspond essentiellement à des extournes de provisions pour primes trop provisionnées.

Autres charges non courantes

Les autres charges non courantes s'élèvent à 4,3 M€ et se décompose essentiellement comme suit :

- 1,3 M€ de charges opérationnelles CYBERGUN SA reclassés en non courant car considérées comme non récurrente parmi lesquelles :
 - 0,6 M€ d'honoraires en lien avec les opérations de renégociation de la dette obligataire
 - 0,5 M€ d'honoraires en lien avec les mises en place de contrat de financement en obligations convertibles
 - 0,2 M€ d'honoraires en lien avec des opérations de restructuration
- 0,6 M€ de charge CYB Italie correspondant essentiellement à des dépréciations clients.
- 1,9 M€ de charges exceptionnelles sur opérations de gestions :
 - 0,6 M€ de charges exceptionnelles sur litiges et protocoles d'accord
 - 0,4 M€ de charges exceptionnelles suite au dénouement de litige avec l'administration fiscale
 - 0,4 M€ de charge exceptionnelle sur activation dans le cadre du plan de SFA de la clause de retour à meilleur fortune sur une créance abandonné par la partie liée HBR INVESTMENT GROUP

5.6 RESULTAT FINANCIER

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts financiers | -1 238 | -502 |
| Coût de l'endettement financier brut | -1 238 | -502 |
| Autres produits financiers d'intérêts | 0 | 17 |
| Coût de l'endettement financier net | -1 238 | -485 |
| Ecart de change Net | -836 | 545 |
| Intérêts sur dettes droits d'utilisation (IFRS 16) | -132 | 0 |
| Charges financières diverses | -8 193 | -1 230 |
| Autres produits financiers | 1 630 | 266 |
| Autres | -34 | 188 |
| Résultat financier net | -8 803 | -716 |

Le coût de l'endettement financier net pour 1 238 K€ sur l'exercice correspond essentiellement aux intérêts sur l'emprunt obligataire (Cf. Faits marquants de l'exercice).

Les charges financières diverses pour 8,2 M€ correspondent essentiellement :

- Aux frais d'engagement sur le contrat de financement par OCEANES (Cf. note 3.9 de ce rapport) dont le montant sur la période s'élève à 4,5 M€ ;
- A la charge financière (telle que définie par la norme IFRS 9) que représente l'appréciation à la juste valeur de la rémunération des investisseurs dans le cadre de l'exercice des instruments financiers hybrides que sont les OCEANES et des instruments dérivés (BSA E), dont le montant globale s'élève à 3,4 M€.

Les autres produits financiers pour 1,6 M€ correspondent essentiellement :

- Aux produits financiers de 3,9 M€ résultant de l'abandon par certains obligataires dans le cadre du plan de SFA de 70% de la valeur de leur créance (Cf. faits marquants de l'exercice) ;
- Minorés de la charge financière (telle que définie par la norme IAS 32) que représente l'émission des BSA K1, K2A et K2B dans le cadre du plan de SFA et dont le montant s'élève à 2,2 M€.

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de change global | -845 | 481 |
| <i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i> | <i>-836</i> | <i>-64</i> |
| <i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i> | <i>-9</i> | <i>545</i> |

5.7 CHARGES D'IMPOTS

| En milliers d'euros | 31/12/2020 21 mois | 31/03/2019 12 mois |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charge d'impôt exigible | -22 | -40 |
| Charge d'impôt différé | -378 | 0 |
| Total charge d'impôt | -400 | -40 |

La charge d'impôt en 2020 correspond essentiellement à l'annulation de 50% des IDA sur déficits reportables activés aux Etats-Unis.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1.1 EXISTENCE D'EMPRUNTS ASSORTIS DE CLAUSE DE COVENANTS

Au 31 décembre 2020, le Groupe CYBERGUN ne fait état d'aucun emprunt assortis de clause de covenants.

6.1.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

| En K€ | 31/12/2020 | 31/03/2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Engagements donnés | | |
| Nantissement du fonds de commerce (1) | 21 610 | 21 610 |
| Effets à l'encaissement non échus | 138 | 336 |

(1) Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.

6.2 PARTIES LIEES

6.2.1 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE RENAISSANCE

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention transactionnelle entre Cybergun et la S.C.I. Renaissance portant sur le bail des locaux occupés par Cybergun. Aux termes du protocole, la société Renaissance renonce à ses demandes au titres des préjudices subis à la suite de retards de paiement de loyers (56.250,78 euros) en contrepartie de l'engagement de Cybergun de conclure un bail ferme de neuf ans portant sur lesdits locaux.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'une charge de loyers mensuelle de 16.124 euros.

Les dirigeants concernés sont M. Claude Solarz, président du conseil d'administration de Cybergun, et M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général de Cybergun, tous deux associés de la SCI, ainsi que M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de Cybergun et gérant de la SCI.

6.2.2 CONVENTIONS ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE HBR INVESTMENT GROUP

Le 17 juillet 2019, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et la société HBR Investment Group portant sur un abandon (avec clause de retour à meilleur fortune) par cette dernière d'une partie de la créance rachetée entre les mains de la société Production Pool pour un montant de 125.000 euros et dont la valeur réelle était de 550.000 euros. Le montant de l'abandon de créance s'élève à 425.000 euros et correspond à la différence entre la valeur réelle de la créance et le prix d'achat effectivement payé par HBR Investment Group.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'un produit exceptionnel de 425.000 euros.

Le 16 septembre 2019, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et HBR Investment Group portant sur un avenant à la convention d'abandon partiel de créance du 17 juillet 2019, au terme duquel la clause de retour à meilleure fortune serait réputée réalisée dans l'hypothèse où CYBERGUN lèverait une ligne de financement supérieur à 50 millions d'euros.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'une charge exceptionnelle de 425.000 euros.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué, respectivement président et directeur général de HBR Investment Group.

6.2.3 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET M. HERVE LESQUIRE

Le 31 juillet 2019, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention transactionnelle portant sur les différents nés entre Cybergun et les époux Lesquire en liens avec la mise en œuvre du traité d'apport des parts sociales de ton-marquage.com en date du 12 janvier 2018.

Au terme du protocole transactionnel, M. Lesquire s'engage à démissionner de ses fonctions d'administrateur de Cybergun.

En outre, les époux Lesquire renoncent définitivement et irrévocablement, à tout recours contre Cybergun, en contrepartie de l'engagement de Cybergun (i) de payer l'earn out prévu au traité d'apport, et (ii) d'exécuter les baux conclus avec Imaloc, la S.C.I. des époux Lesquire, portant sur les locaux sis 505, rue Gloriette à Brie-Comte-Robert (77170) jusqu'à leur terme.

Le dirigeant de Cybergun concerné est M. Hervé Lesquire, administrateur démissionnaire au jour de la signature du protocole.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'une charge exceptionnelle de 375.000 euros correspondant au paiement de l'earn out et d'une charge de loyers mensuelle d'un montant de 1.500 euros.

6.2.4 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE HBR INVESTMENT GROUP

Le 11 octobre 2019, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention de cession de créance entre Cybergun et HBR Investment Group portant sur une créance d'un montant de 150.000 euros détenue par cette dernière sur la société ton-marquage.com.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué, respectivement président et directeur général de HBR Investment Group.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'une avance en compte courant de 150.000 euros, traitée dans le cadre de la procédure de sauvegarde financière ouverte le 11 décembre 2019.

6.2.5 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE RESTARTED INVESTMENT

Le 24 janvier 2020, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention de fiducie-gestion, entre notamment Cybergun et Restarted Investement, destinée à equitiser la dette obligataire de Cybergun.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme de l'equitization d'une dette obligataire de 1.850.000 euros par l'émission de 1.171.287.590 actions et d'une charge de 190.809 euros.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Hugo Brugière, président directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué, respectivement administrateur et représentant permanent de Restarted Investment.

6.2.6 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE ARCTURUS

Le 18 juin 2020, le conseil d'administration de Cybergun a ratifié la conclusion d'une convention entre Cybergun et Arcturus Group portant sur une mission d'audit législatif et réglementaire de l'airsoft aux USA, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Canada.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'une charge de 30.820 euros.

Le dirigeant de Cybergun concerné est M. Hugo Brugière, président directeur général et administrateur d'Arcturus Group.

6.2.7 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA S.C.I. DIONAE

Le 9 décembre 2020, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et la société Dionae portant sur la cession à Cybergun des parts sociales détenues par Dionae dans la SCI Notre Usine.

L'impact sur les comptes de Cybergun prend la forme d'un décaissement de 5.000 euros.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Hugo Brugière, administrateur et président directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué, également associés de la S.C.I. Dionae.

Les conventions et engagements suivants, autorisés au cours d'exercices antérieurs, ont vu leur exécution se poursuivre :

6.2.8 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET BRIGITTE MANCEL

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et Mme Brigitte Mancel, administrateur de Cybergun, portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 prend la forme d'une charge de 10.000 euros.

6.2.9 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET DIMITRI ROMANYSZYN

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et M. Dimitri Romanyszyn, administrateur de Cybergun, portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 prend la forme d'une charge de 40.000 euros.

6.2.10 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE COMBRAILLE DEVELOPPEMENT

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et la société Combraille Développement portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance par la société Combraille Développement.

Le dirigeant concerné est M. Laurent Pfeiffer, administrateur de Cybergun et Président de la société Combraille développement.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 prend la forme d'une charge de 40.000 euros.

6.2.11 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE HBR INVESTMENT GROUP

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et HBR Investment Group portant sur la prestation de différents services par HBR Investment Group au profit de Cybergun : la recherche de financements et d'investissements, l'assistance comptable et financière, et l'aide à l'organisation.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué, respectivement président et directeur général de HBR Investment Group.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 prend la forme d'une charge de 39.000 euros.

6.2.12 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE RESTARTED INVESTMENT

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et Restarted Investment portant sur le compte courant d'associé de Restarted Investment au sein de Cybergun.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Claude Solarz, président du conseil d'administration, et M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général, tous deux administrateur de Restarted Investment, ainsi que M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de Cybergun et représentant permanent de Restarted Investment.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 prend la forme d'une charge d'intérêt de 647 euros.

6.2.13 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET LA SOCIETE BM INVEST

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et BM Invest portant sur le compte courant d'associé de BM Invest au sein de Cybergun.

Le dirigeant de Cybergun concerné est M. Claude Solarz, président du conseil d'administration et président de la société BM Invest.

L'impact sur les comptes de Cybergun pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 prend la forme d'une charge d'intérêt de 11.301 euros.

6.2.14 CONVENTION ENTRE CYBERGUN ET RESTARTED INVESTMENT

Le 23 octobre 2018, le conseil d'administration de Cybergun a autorisé la conclusion d'une convention entre Cybergun et Restarted Investment portant sur l'abandon (avec clause de retour à meilleur fortune) par cette dernière des intérêts produits par son compte courant ouvert dans les livres de Cybergun au 31 décembre 2017.

Les dirigeants de Cybergun concernés sont M. Claude Solarz, président du conseil d'administration, M. Hugo Brugière, administrateur et directeur général, et M. Baudouin Hallo, directeur général délégué.

Cette convention est sans incidence sur les comptes de Cybergun pour l'exercice ouvert le 1er avril 2019 et clos le 31 décembre 2020.

6.2.15 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de la norme IAS 24, la rémunération brute globale des dirigeants / mandataires sociaux s'est élevée sur les 21 mois de la période à un montant global de 628 K€.

6.3 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

6.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| Missions | 31/12/2020 | | 31/03/2019 | |
|--|------------|-------------|------------|-------------|
| | Montant HT | % | Montant HT | % |
| AUDIT | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : | | | | |
| <i>Emetteur (Société mère)</i> | 140 | 58% | 52 | 52% |
| <i>Filiales intégrées globalement</i> | 20 | 10% | | 0% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | |
| <i>Emetteur (Société mère)</i> | 48 | 33% | 48 | 48% |
| <i>Filiales intégrées globalement</i> | | 0% | | 0% |
| TOTAL GENERAL | 208 | 100% | 100 | 100% |

7 Evènements post-clôture

7.1 SUIVI DU PLAN DE RESTRUCTURATION DE LA DETTE FINANCIERE DE CYBERGUN SA

A la date de publication de ce rapport, le processus d'équitization a permis d'apurer 6 M€ de dettes financières, renforçant d'autant les capitaux propres de la société à travers l'émission de 4 436 363 521 actions. Le reliquat de dette à équitizer avant conversion de la dette RESTARTED INVESTMENT s'élève à 0,2 M€

| Libellé | Valeurs |
|---|-----------------------|
| Dettes à équitizer | 7 894 247,95 € |
| BSA E émis (*) | 78 942 479 500 |
| Dettes équitizées | 5 973 237,50 € |
| Nb de BSA exercés | 4 436 363 521 |
| Nb d'actions émises | 4 436 363 521 |
| Dettes restant à équitizer | 1 921 010,45 € |
| Dettes Restarted Investment (RI) | 1 691 525,30 € |
| Dettes restant à équitizer hors dette RI | 229 485,15 € |

7.2 DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU POLE MILITAIRE

Depuis la fin du mois de décembre 2020, et conformément à la stratégie de diversification du groupe, le pôle militaire de CYBERGUN composé du département SPARTAN MLE et de son bureau d'étude R&D au sein de la filiale ARKANIA a poursuivi son processus de développement à travers :

- **Nouveau partenariat industriel avec la société RUAG Défense France**

En complément de cette percée dans le marché de la simulation, la société a également signé un contrat de sous-traitance avec RUAG Défense France (RDF), filiale française de RUAG Simulation & Training. Ayant remporté un appel d'offres pour livrer une quinzaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères lancé par un pays européen membre de l'OTAN, RDF a en effet souhaité confier la réalisation des répliques d'armes pour ces simulateurs à CYBERGUN. Par cette marque de confiance, RDF reconnaît la fiabilité et la grande compétence de la société ARKANIA.

Ce contrat de sous-traitance, porté par SPARTAN MLE, est estimé à un montant aux alentours de 2 MEUR, porte sur la fabrication et la livraison d'environ 350 répliques d'armes légères et de mitrailleuses et de près de 400 accessoires associés et sera réalisé en deux ans.

- **Alliance avec un leader mondial de la défense pour répondre à un appel d'offres**

En parallèle, CYBERGUN a noué une alliance avec un leader mondial dans le domaine de la défense dans le cadre d'une réponse commune à une consultation lancée par le Service des Armées d'un grand pays européen. Cet appel d'offres concerne un système d'instruction et d'entraînement au tir de combat. En cas de succès, CYBERGUN aurait la charge de la fourniture de répliques d'armes issues de son portefeuille de produits développés sous licence exclusive de marques ainsi que des accessoires. L'objectif est d'équiper environ soixante-dix systèmes sur plusieurs années.

- **Développement d'un produit révolutionnaire pour un grand manufacturier**

Depuis 2017, CYBERGUN travaille au développement d'un projet révolutionnaire avec l'un des principaux fabricants mondiaux d'armes. Il s'agissait, pour la cellule R&D du Groupe, de créer un nouveau système inédit sur le marché intégrant les technologies maîtrisées par CYBERGUN et les innovations principales du groupe.

Ce développement, qui a été financé intégralement par le partenaire, est désormais terminé et a été validé par le partenaire. CYBERGUN est désormais dans l'attente de l'accord final du partenaire pour lancer la fabrication qui serait confiée à ARKANIA. En cas d'accord, CYBERGUN se verrait confier un contrat cadre de plusieurs millions d'euros par an sur une durée d'environ 10 ans.

7.3 STRUCTURATION DE LA RELATION VALANTUR / CYBERGUN

Dans la continuité de l'opération ARKANIA, CYBERGUN et le groupe VALANTUR ont renforcé en mars 2021 leur relation à travers l'entrée de CYBERGUN SA au capital de VALANTUR pour environ 20% afin de progresser sur le développement des synergies entre les deux sociétés.

7.4 SUSPENSION DU PROGRAMME D'EQUITIZATION

Dans la continuité des opérations d'équitization évoquées précédemment et suivant la recommandation du commissaire à l'exécution du plan, il a été décidé de suspendre l'activité de la Fiducie juste avant l'équitization de la dette de CYBERGUN à l'égard de son actionnaire de référence, RESTARTED INVESTMENT, qui a soutenu financièrement le plan. Cette dette d'un montant de 1,7 MEUR correspondant à l'avance faite par RESTARTED INVESTMENT à hauteur de 30% du passif admis des obligataires n'ayant pas apporté leurs obligations à la Fiducie.

Cette suspension temporaire effective à compter de l'équitization totale des dettes financières CECA, permet de réactiver la ligne de financement obligataire. CYBERGUN envisage à cet égard de tirer 20 MEUR sur cette ligne d'ici la fin de l'année pour soutenir les projets de développement de l'entreprise, notamment via des opérations de croissance externe à l'image de la prise de participation dans VALANTUR ou de l'acquisition d'un site de fabrication en France.

7.5 INCIDENCES DE LA CRISE DU COVID-19

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020 du groupe, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.



BM&A • 11, rue de Laborde • 75008 Paris
+33 (0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 euros - RCS Paris 348 461 443